

ARDÈCHE LARGENTIERE COMMUNE de ST MELANY

N° de la délibération
2026_12

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Objet :
Désignation des délégués
PNR

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Dimanche 22 mars 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de mars, à 10 heures 00, le conseil municipal de la commune de **Saint Mélany**, dûment convoqué, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier PIOLAT.

Étaient présents :

Lorraine CHENOT, Fanny WALDSCHMIDT, Clara CHAPELLE, Ilse VAES, Monique GELLY, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT, Marc MINETTO, Philippe APRUZZESE, Pierre CHALANDON

Représentés :

Absent :

Excusé :

A été élu secrétaire : M. GUILLO Vincent

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Vu le décret n°2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux,

Vu le décret 2014-340 du 14 mars 2014 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche,

Vu la Charte et le Plan du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche,

Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche,

Le Maire expose

À la suite du renouvellement du conseil municipal il est proposé de pourvoir à la nomination d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au Comité syndical du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Les candidats se présentent, puis Il est procédé au vote.

- Sont nommés M.Vincent GUILLO titulaire et Mme Ilse VAES suppléante pour représenter la collectivité au sein du syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Fait et délibéré à Saint Mélany, le 22 mars 2026

Le maire,

NOM et Prénom

PIOLAT



Le secrétaire de séance,

NOM et Prénom

DB2026_12

Désignation des délégués PNR

1